



## Succesions de ma grand mere

Par **pibrac031**, le **15/11/2013** à **16:52**

Bonjour à tous ,

Ma grand mère paternel est décède (cette année en 2013) 3 ans après ma papa (en 2010)qui été son fils unique .

J'ai renoncer à la succession de mon papa au bénéfice de mon fils de 12ans (mon héritier)six mois après son Dèce .

Ma question est la suivante :

Ma sœur et mon frère peuvent ils remettre en cause le fait que je puisse accéder à la succession de ma grand mère paternel du fait que j'ai renoncer à la succession de mon papa 3 ans plus tôt ? [smile17]

Encore merci pour réponse [smile3] .

ERIC

Par **youris**, le **15/11/2013** à **18:47**

bjr,

vous avez renoncé à la succession de votre père mais pas à celle de votre grand mère dont vous êtes héritier du fait du décès de votre père.

cdt